



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2024-367

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2024-07-04-00009 - DECISION PORTANT RENOUVELLEMENT DE
L AUTORISATION DE GERER UN DEPOT DE SANG AU CENTRE
HOSPITALIER D ABBEVILLE (2 pages)

Page 3

DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (SRPE)

R32-2024-07-04-00007 - 20240704 Arrêté subdélégation financière (3
pages)

Page 6

R32-2024-07-04-00008 - 20240704 Arrêté subdélégation générale (3 pages)

Page 10

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-07-04-00009

DECISION PORTANT RENOUVELLEMENT DE
L'AUTORISATION DE GERER UN DEPOT DE
SANG AU CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE

**DECISION PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE GERER UN DEPOT DE SANG
AU CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de santé publique, et notamment les articles L.1221-10, R.1221-17 et suivants, et R.1222-23 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi Hugo ;

Vu l'arrêté du 03 décembre 2007 modifié relatif aux qualifications de certains personnels des dépôts de sang ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2021 fixant les conditions techniques d'autorisations de dépôt de sang géré par un établissement de santé ou par un groupement de coopération sanitaire ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2022 fixant le schéma directeur national de la transfusion sanguine pris en application de l'article L. 1222-15 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 05 juillet 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 27 octobre 2023 modifié portant adoption du schéma régional de santé et du programme régional relatif à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies révisés du projet régional de santé Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 16 juillet 2019 portant renouvellement de l'autorisation de gérer un dépôt de sang au sein du centre hospitalier d'Abbeville ;

Vu la décision du président de l'établissement français du sang n°2023-007 R du 11 avril 2023 modifiée fixant le schéma régional d'organisation de la transfusion sanguine de Hauts-de-France-Normandie ;

Vu la convention actualisée du 29 mars 2024 entre l'établissement français du sang Hauts-de-France Normandie et le centre hospitalier d'Abbeville portant sur le fonctionnement du dépôt et sur les modalités de surveillance des produits sanguins labiles conservés ;

Vu la demande de renouvellement de l'autorisation de gérer un dépôt de sang adressée à l'agence régionale de santé Hauts-de-France par le centre hospitalier d'Abbeville et réceptionnée le 24 avril 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par le président de l'établissement français du sang le 22 mai 2024 ;

Vu l'avis favorable du coordonnateur régional d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle rendu en date du 20 juin 2024 ;

Considérant que la demande de renouvellement de l'autorisation de gérer un dépôt de sang présentée par le centre hospitalier d'Abbeville répond aux conditions fixées par l'article R.1221-20-1 du code de la santé publique ;

D É C I D E

Article 1 – Le centre hospitalier d'Abbeville est autorisé à gérer un dépôt de sang localisé dans le laboratoire.

Article 2 – L'autorisation est accordée pour un dépôt de sang de la catégorie suivante :

- Dépôt de délivrance : dépôt qui conserve des produits sanguins labiles distribués par l'établissement de transfusion sanguine référent et les délivre pour un patient hospitalisé dans l'établissement de santé.

Article 3 – L'autorisation est accordée pour une durée de cinq ans à compter du 22 juillet 2024.

Article 4 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 – La présente décision sera notifiée à l'établissement de santé, à l'établissement français du sang Hauts-de-France Normandie, à l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé et aux coordonnateurs régionaux d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle des Hauts-de-France.

Article 6 – La directrice chargée de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale et le directeur chargé de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 04 JUIL. 2024



Hugo GILARDI

DRAAF

R32-2024-07-04-00007

20240704 Arrêté subdélégation financière



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté portant subdélégation de signature au titre des articles 10 et 75
du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012, portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 du ministre de l'intérieur et des outre-mer portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2013 modifié relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, pris en application de

l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de monsieur Björn DESMET en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de monsieur Michel GUILLOU en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 17 septembre 2021 portant nomination de monsieur Jean-Michel POIRSON en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2023 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 portant délégation de signature à Monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France, au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

A R R Ê T E

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France, la qualité d'ordonnateur secondaire, en tant que responsable de budget opérationnel de programme ou d'unité opérationnelle, est exercée par monsieur Michel GUILLOU, directeur régional adjoint et par monsieur Jean-Michel POIRSON, directeur régional adjoint, puis par chacun dans le domaine de compétence qui le concerne :

Service régional de l'alimentation :

- Madame Amélie MATHIRON, cheffe de service
- Monsieur Nicolas MALLOIRE, chef de service adjoint

Service régional de l'information statistique et économique :

- Madame Émilie HENNEBOIS, cheffe de service
- Monsieur Pascal FOUQUART, chef de service adjoint

Service régional de la performance économique et environnementale des entreprises :

- Madame Juliette ASPAR, cheffe de service par intérim

Secrétariat général :

- Madame Sylvie DELIGNY, secrétaire générale
- Monsieur Frédéric LUSSIEZ, secrétaire général adjoint
- Madame Sophie AMINE, secrétaire générale adjointe
- Madame Martine HORVILLE, cheffe du pôle finances et logistique
- Monsieur Didier DEWINNE, responsable de la gestion budgétaire

Service régional de la formation et du développement :

- Monsieur Thami AMINE, chef de service
- Monsieur Frédéric PRINCE, chef de service adjoint
- Madame Agnès CARON, responsable budgétaire

Article 2 :

L'arrêté en date du 8 février 2024 portant subdélégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est abrogé.

Article 3 :

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Amiens, le **04 JUL. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Björn DESMET



DRAAF

R32-2024-07-04-00008

20240704 Arrêté subdélégation générale



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté portant subdélégation de signature à certains agents
de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 du ministre de l'intérieur et des outre-mer portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de monsieur Björn DESMET en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de monsieur Michel GUILLOU en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 17 septembre 2021 portant nomination de monsieur Jean-Michel POIRSON en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2023 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 portant délégation de signature à monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France, la délégation de signature qui lui est accordée par l'arrêté préfectoral en date du 5 février 2024 est exercée par monsieur Michel GUILLOU, directeur régional adjoint, et par monsieur Jean-Michel POIRSON, directeur régional adjoint, puis par chacun, dans le domaine de compétence qui le concerne :

- Service régional de l'alimentation :
 - Madame Amélie MATHIRON, cheffe de service
 - Monsieur Nicolas MALLOIRE, chef de service adjoint
- Service régional de l'information statistique et économique :
 - Madame Émilie HENNEBOIS, cheffe de service
 - Monsieur Pascal FOUQUART, chef de service adjoint
- Service régional de la performance économique et environnementale des entreprises :
 - Madame Juliette ASPAR, cheffe de service par intérim
- Secrétariat général :
 - Madame Sylvie DELIGNY, secrétaire générale
 - Monsieur Frédéric LUSSIEZ, secrétaire général adjoint
 - Madame Sophie AMINE, secrétaire générale adjointe
- Service régional de la formation et du développement :
 - Monsieur Thami AMINE, chef de service
 - Monsieur Frédéric PRINCE, chef de service adjoint

Article 2 :

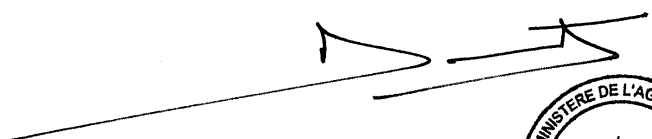
L'arrêté en date du 8 février 2024 portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est abrogé.

Article 3 :

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au secrétaire général aux affaires régionales de la préfecture des Hauts-de-France et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Amiens, le **04 JUIL. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt


Björn DESMET

